PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en date du 26 mars 2019

Année scolaire 2018-2019

Séance n° 5

Présidence : M. Sylvain PLASSE

Nombre de membres présents titulaires :

18 Quorum: 13

Nombre de membres présents suppléants : 3

Membres absents excusés :

SCHMITT Nathalie, Représentant du Conseil Départemental
GIROUD Claude, Représentant du Conseil Départemental
WILLANO Christophe, Représentant Personnel Education et Surveillance, remplacé par Mme LEMEUNIER
CHAMOUSSIN Myriam, Représentant Personnel ATOSS, remplacée par M. MICHEL
TELLIER Frédérique, Représentant des Parents d'Elèves, remplacée par Mme WESTRELIN

Membres absents:

GIRAUD Margot, Représentant des Elèves

Membres invités:

Date de convocation: 14 mars 2019

Compte rendu du Conseil d'Administration n° 5 en date du 26 mars 2019

ORDRE DU JOUR:

Désignation du secrétaire de séance 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2019 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES

- 3 ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE a. Présentation du compte financier de l'exercice 2018 b. Décisions modificatives du budget 2019
- 4 ACTION EDUCATRICE a. Règlement intérieur
- 5 FONCTIONNEMENT a. Convention et contrat b. Admission en non valeur
- 6 QUESTIONS DIVERSES

Le principal accueille les membres du conseil et demande un(e) secrétaire de séance, et c'est Mme Faure pour le collège des enseignants qui en accepte la charge.

1 - APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Principal met au vote l'approbation du PV du Conseil d'Administration du 31 janvier 2019 qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Vote

Pour: 21 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le PV est adopté.

Monsieur le Principal présente M. Vallet Jean Pierre, Agent comptable du collège Le Revard, en poste au Lycée Marlioz d'Aix les Bains.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est parvenue auprès du président du Conseil d'administration. Le président met au vote l'ordre du jour après avoir proposé d'ajouter une question diverse sur une conférence sur les dangers du numérique à destination des familles.

Pour: 21 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0 L'ordre du jour est adopté.

3 - ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

a. Présentation du Compte financier de l'exercice 2018

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

RECETTES

Les activités pédagogiques générales sont financées par le département, l'Etat et des ressources propres :

> Département :

 o une fraction de la subvention de fonctionnement conformément à la répartition prévue au budget initial :
 11 503,00 €

o les subventions spécifiques pour financer :

la subvention globalisée EPS : 6 188,58 €
 le matériel pédagogique : 4 085,68 €
 La section escalade : 3 685,00 €
 Plan montagne 6 967,25 €

➤ Etat :

o les crédits globalisés de l'Etat pour financer :

les manuels scolaires : 2 039,25 €
 les droits de reprographie : 841,50 €
 les carnets de liaison : 1 250,69 €
 les ressources pédagogiques numériques : 1 980,00 €

Les ressources propres :

○ Remboursement des dégradations diverses et recettes exceptionnelles :
 418,98 €

Les recettes sont ainsi organisées éventuellement en différents «domaines» qui permettent de regrouper les divers financements des projets pédagogiques (voyages, actions du contrat d'objectifs ...).

Ces projets ont été financés sur le budget de fonctionnement du collège mais également par :

▶ les participations des familles :

➤ les dons du FSE :
3 869,00 €

Page 3 sur 12 Compte rendu du Conseil d'Administration n° 5 du 26.03.2019

L'ensemble des recettes du service AP s'élèvent à 74 514,96 €.

DEPENSES

Les dépenses sont de la même façon regroupées en «domaines» qui permettent de suivre le coût des différentes actions et grands postes de dépenses :

Les moyens pédagogiques :	22 561,03 €
Manuels scolaires :	2 039,25 €
> Section escalade :	3 685,00 €
Voyages et sorties scolaires :	48 270,31 €

L'ensemble des dépenses pédagogiques s'élèvent à 76 555.59 €.

VIE DE L'ELEVE

Ce service regroupe les budgets à destination des élèves particulièrement, à savoir les aides sociales, l'accompagnement éducatif et toutes les actions de formation à la citoyenneté.

RECETTES

Ce service est financé par l'Etat :

Fonds social:	1 331,60 €
Education artistique et culturelle :	141,98 €
Education santé et citoyenneté PSC1 :	1 115,78 €
Devoirs faits:	480,00 €

et par le Département de la Savoie :

Conseil départemental jeunes :	201,22 €
> Sécurité routière :	300,00€
Dotation de fonctionnement :	4 400,00 €

DEPENSES

Fonds social:
1 331,60 €

Les aides sociales pour la cantine et pour la scolarité sont suivies avec l'activité «16 FSL Fonds social collégien». Les aides aux familles dans le cadre des fonds sociaux ont été accordées selon les critères définis par le conseil d'administration.

Le fonds social a financé des aides à la restauration à hauteur de 1 096,60 € pour 10 familles, 235,00 € pour les voyages scolaires (2 familles).

Le fonds social est une aide apportée aux familles qui rencontrent des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité de leur enfant (frais de demi-pension, sorties scolaires, transport...). M. Plasse précise que les crédits disponibles du fonds social au collège de Grésy sont particulièrement élevés cette année suite au versement de subventions plus importantes de la part du Rectorat de Grenoble en 2018. Le reliquat au 31/12/2018 s'élève à 7420.40 €. Il fait état de la difficulté de certaines familles à entreprendre les démarches de demande d'aides exceptionnelles et déplore qu'elles s'enferment dans des créances impossibles à honorer. Il rappelle le coût engendré pour l'établissement des procédures contentieuses de recouvrement des créances (recours à un huissier dont les frais dépassent parfois les créances) qui n'aboutissent pas toujours à un règlement.

<u>Question posée par une représentante</u> du personnel ATOSS : Que se passe-t-il lorsque le CA s'oppose au recouvrement de la dette ?

M. Reymond répond que dans ce cas, la famille peut faire une demande de remise gracieuse.

M. Plasse souhaiterait engager une réflexion en commission de fonds social qui viserait à faciliter les démarches des familles en simplifiant par exemple le dossier de demande d'aide. Il souligne par ailleurs la difficulté de lutter contre les préjugés sur l'assistanat et de pouvoir convaincre des familles qui souvent éprouvent de la honte à être accompagnées dans leurs difficultés financières.

La représentante de la communauté de commune demande si pour accompagner au mieux ces familles, un lien ne pourrait pas être créé entre le collège et les services sociaux de la commune par l'intermédiaire de l'infirmière dans la mesure où le collège ne bénéficie plus de la présence d'une assistance sociale. M. Plasse précise que l'infirmière qui consacre beaucoup de temps à l'écoute des élèves, est cependant peu présente au collège et surchargée de travail. Il précise par ailleurs qu'une assistance sociale ne pourrait intervenir que si les familles concernées en faisait la demande. Il propose dans un premier temps de convaincre les familles qui rencontrent des difficultés passagères de privilégier l'achat de tickets et de ne pas s'engager sur des forfaits.

Contrat d'objectifs :

6 953,50 €

Dont 1 369,00 € pour les actions du CESC ne faisant pas l'objet de subventions spécifiques, 3 825,52 € pour les actions culturelles (théâtre, festival du cinéma de la Biolle...), 141,98 € de sortie culturelle sur un reliquat de subvention contrat d'objectif, 1 115,78 € pour les formations PSC1 complétés par les 201,22 € de reliquat de subventions Conseil général jeunes et 300,00 € pour financer l'intervention de la Prévention routière dans le cadre de la semaine d'actions de sécurité routière organisée début avril 2018.

Devoirs faits: 480,00 € Le collège fait appel à l'Association de Communes Enfance Jeunesse (ACEJ) pour effectuer des heures d'encadrement de nos élèves dans le cadre de Devoirs faits sur la base de 20,00 € de l'heure.

L'ensemble des dépenses du service VE s'élèvent à 8 755,10 €.

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

RECETTES

Ce service est financé essentiellement par le Département de la Savoie, mais aussi par l'Etat et par des ressources propres

> Département :

0	L'essentiel de la subvention de fonctionnement conformément à	la répartition prévue au budget
	initial :	79 450,00 €

o la subvention «Entretien du Patrimoine» : 7 053,13 €

o la subvention «logiciel vie scolaire» : 1 706,40 €

Les ressources propres :

o dégradations et location de locaux :
 o renouvellement carnets de liaison :
 45,02 €
 80,00 €

➤ Participation de l'ITEP au fonctionnement de la classe délocalisée : 600,00 €

Neutralisation des amortissements : 598,27 €

➤ Recettes exceptionnelles : 1 222,90 €

Au total, les recettes effectuées au service ALO s'élèvent à 90 755,72 €.

<u>DEPENSES</u>

Les dépenses sont de la même façon regroupées en «domaines» qui permettent de suivre le coût des différents postes de dépenses :

	Communications:	7 420,28 €
	Entretien et maintenance :	15 168,99 €
>	Fournitures:	10 483,74 €
	Amortissements:	10 028,88 €
	Reprographie:	9 107,92 €

Page 5 sur 12

Compte rendu du Conseil d'Administration n° 5 du 26.03.2019

Services:	2 074,68 €
Viabilisation :	42 453,03 €
TOTAL:	96 737,52 €

Sur les services ALO et SRH, les dépenses de viabilisation ont augmenté par rapport à 2017 de 10.4 %.

- Electricité: + 3.27 % de consommation, et + 1.05 % du prix du KWh conjugués expliquent les 985,45 € de charges d'électricité en plus par rapport à 2017.
- > Gaz : 5.48 % consommés mais un coût du KWh en hausse de 17.75 % sur l'année 2018 par rapport à 2017 expliquent les 2 681,03 € de charges d'électricité en plus par rapport à 2017.

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

RECETTES

Conformément au décret n°2000-672 du 19 juillet 2000, le service annexe d'hébergement constitue obligatoirement dans le budget de l'établissement un service spécial avec réserve.

•	7062 - produits scolaires sur les forfaits de demi-pensions :	190 223,50 €
•	7062 - produits scolaires sur les tickets élèves :	4 342,80 €
•	7062 - repas des commensaux :	11 802,41 €
•	7062 – tickets invités :	2 226,00 €
•	7088 : dégradations de cartes de self et de vaisselle :	796,00 €
•	771 : recettes exceptionnelles	14,35 €
		209 405,06 €

Les recettes provenant des forfaits ont diminué de 1,53 % par rapport à l'an passé. Les recettes effectuées sur les tickets élèves ont augmenté de 25,25 %. Les recettes provenant de la vente de repas aux commensaux sont en baisse de 11,8%.

DEPENSES

Conformément au décret n°2000-672 du 19 juillet 2000, ce service décrit la totalité de ses dépenses de fonctionnement, y compris les charges de viabilisation.

Le résultat d'exploitation du restaurant est excédentaire de 17 605,78 €.

Les charges générales réelles du service SRH (32 841,20 €) représentent 15,74 % du total des recettes. Ce pourcentage ne dépasse pas l'autorisation budgétaire de 18 % voté à l'occasion de la présentation du budget initial. Au total, le collège disposait de 37 547,05 € pour payer ses charges de fonctionnement.

Le solde au compte d'achat de denrées est de 11 430,37 € soit 10,2 % des crédits ouverts (127 242,77 €).

Sur les 115 812,40 € de crédits consommés pour les achats de denrées alimentaires, 21 270,33 € l'ont été pour des produits biologiques soit 18,4 % des achats.

Les travaux nécessaires à l'entretien des locaux et des équipements représentent 7 274,13 €, en légère baisse par rapport à 2017.

Conformément à l'arrêté du Conseil général concernant la gestion de la restauration du collège Le Revard, 21 % des recettes sur les rationnaires lui sont reversés pour la rémunération des personnels de restauration (FADPI) soit 43 804,89 €.

Le résultat du service s'explique de la manière suivante :

Crédits au 6011 non consommés :	11 430,37 €
Crédits charges de fonctionnement non consommés :	4 705,85 €
Recettes sur dégradations :	810,35 €
Augmentation de la valeur du stock :	659,21 €
TOTAL:	17 605,78 €

Au total, un peu plus de 55 200 repas ont été servis en 2018.

Information donnée sur les tarifs de restauration scolaire suite à l'intervention d'un représentant des parents d'élève qui se demande si les familles ne payent pas les repas trop chers.

M. Reymond répond qu'à l'ouverture du collège les tarifs étaient effectivement plus élevés que dans d'autres établissements du secteur mais que face à cette politique tarifaire qui pouvait varier de 30% d'un établissement à l'autre, le Conseil départemental de la Savoie imposait depuis 2 ans des tarifs uniques à l'ensemble des collèges du département.

Il précise en revanche que ce qui peut générer un excédent c'est la politique d'achat menée par l'établissement qui a le souci depuis plusieurs années de rechercher un rapport qualité prix toujours plus intéressant et de tester la qualité des produits avant de rendre exécutoires les marchés. Une politique menée de concert avec un cuisinier émérite qui travaille à proposer des menus variés en vue d'éveiller le goût des élèves et de faire évoluer leur comportement alimentaire vers une alimentation plus riche, plus saine et plus respectueuse de l'environnement.

M. Reymond nous informe ensuite des lignes de conduite qui seront poursuivies l'an prochain :

- augmentation des achats de produits bio
- choix d'une offre labellisée des volailles pour améliorer la qualité des produits
- Privilégier les approvisionnements dans le cadre du groupement d'achat des établissements scolaires de la Savoie
- reconduction de l'action éducative au tri des déchets menée auprès de tous les élèves demi-pensionnaires
- -sensibilisation de ces élèves à la diminution des déchets qu'ils produisent. Il s'agit non seulement de réduire les gaspillages mais aussi de les éduquer à devenir des consommateurs responsables.

Un représentant des parents d'élève propose que les parents en soient informés pour pouvoir accompagner cette démarche. M. Reymond souligne la nécessité de reconduire chaque année ces actions éducatives auprès des élèves pour en assurer la pérennité

BOURSES NATIONALES

RECETTES

Ce service est financé exclusivement par une subvention d'Etat à hauteur de 9 242,00 €, en hausse de 21,9 % par rapport à 2017.

DEPENSES

Le nombre d'élèves boursiers est en hausse. Fin 2018, nous accueillons 56 élèves boursiers, ce qui reste cependant peu par rapport à d'autres établissements du secteur.

OPERATIONS EN CAPITAL

<u>RECETTES</u>:_Le Département de la Savoie nous a versé une subvention de 18 200,00 € dont 18 139,99 € ont été utilisés en enregistrés en recettes sur le service OPC.

DEPENSES

Les 18 139,99 € du Département ont permis de faire l'acquisition de 2 petites et 2 grosses autolaveuses. L'objectif est de faciliter le nettoyage des sols pour les agents techniques en place suite à la disparition des contrats aidés. Les autres acquisitions immobilisées durant l'exercice 2018 ont été faites en ponctionnant le fonds de roulement du collège et ont concerné :

- Un coupe pain pour le service de restauration pour un montant de 2 055,00 €.
- Une imprimante couleur pour la pédagogie pour 958,80 €.

Soit un total de dépense en OPC de 21 153.79 €.

Au total, tous services confondus, les dépenses représentent 404 253,28 € et les recettes 410 028,31 €. Le service générant le plus de recettes est bien évidemment le SRH avec 51,08 % des recettes. Il est suivi par le service ALO qui représente quant à lui 22,14 %. Le service AP représente 18,18 % des recettes du collège, suivi par les services OPC pour 4,43 %, SBN pour 2,26 % et VE pour 1,91 %.

Les familles représentent les contributeurs majoritaires avec 55,74 % des recettes du budget du collège en finançant les demi-pensions, les voyages et sorties ainsi que le règlement des dégradations diverses.

Le Conseil départemental arrive en 2^{ème} position avec 35,20 % des recettes du collège (fonctionnement et subventions spécifiques pour certaines activités pédagogiques).

L'Etat suit avec 4,52 % des recettes (manuels scolaires, carnets de liaison, droits de reprographie, fonds sociaux et bourses de collège ainsi que des reliquats de subventions spécifiques).

Les commensaux (personnels du collège autorisés à déjeuner au collège) représentent 3,43 % des recettes, le foyer socio-éducatif 0,94 % (participation au financement des voyages), l'ITEP 0,14 % (contribution au fonctionnement de la classe délocalisée).

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat 2018 global s'élève à la somme de 8 788,83 €, dans le détail, le service général dégage un résultat négatif de – 8 816,95 € et le service de restauration un résultat positif de 17 605.78 €.

M. Vallet fait état de la stabilité des fonds de réserves. La capacité d'auto financement est toujours positive. Il précise que le montant des fonds de roulement permet de couvrir 216 jours, ce qui est très confortable et nous informe de la tendance de voir le Service Général être entièrement financé par le SRH. Une partie du fonctionnement serait assuré, par conséquent, par les familles.

Intervention d'un représentant des parents d'élève qui demande quelle action pourrait être menée pour inverser cette tendance.

L'agent comptable fait valoir le poids important des dépenses d'énergie (par exemple les consommations de chauffage) et la difficulté qu'il y aurait à vouloir les diminuer.

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer ses besoins sur ses propres ressources.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement. A l'inverse, l'Incapacité d'AutoFinancement (IAF) mesure le déficit de l'exercice qui a été financé par les réserves de l'établissement.

SI la CAF 2018 globale s'élève à la somme de 18 219,44 €, dans le détail, le service général dégage une CAF de 613.66 € et le service de restauration une CAF de 17 605,78 €.

FONDS DISPONIBLES

Après que le conseil d'administration ait validé l'affectation des résultats du service général et du SRH, les fonds disponibles se répartissent comme suit :

Service général :

47 666,26 €

➤ SRH:

168 903,25 €

Soit un total de fonds de roulement disponible de 216 569,51 € au 31/12/2018.

CONCLUSION

Service général:

Les réserves du service général ont permis de financer sans difficulté les investissements de cette année au profit de l'équipement et la maintenance du collège.

Le collège dispose toujours d'une réserve confortable. Cependant, elles vont être sensiblement ponctionnées dès l'exercice 2019 avec la mise en place de la nouvelle politique de financement du Département de la Savoie visant à utiliser une partie des fonds de roulement des collèges pour financer le fonctionnement des établissements.

Service de Restauration et d'Hébergement :

Le service de restauration a dégagé un résultat relativement important cette année qui s'explique par des frais de maintenance bien contenus mais surtout par la politique tarifaire du Conseil Général.

En dépit de dépenses d'investissement de plus de 2 055,00 € en 2018, le niveau des réserves disponibles de ce service continue de progresser.

Le collège a pu mener à bien ses projets pédagogiques permettant notamment à l'ensemble des élèves de 3^{ème} d'effectuer un voyage scolaire, permettant également à tous les élèves de participer à un spectacle vivant au moins une fois dans l'année et de mener un programme de C.E.S.C. ambitieux.

Vote

Pour: 21 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote :

Proposition de ventilation du résultat :

La proposition de ventilation du résultat de l'établissement est la suivante :

- Service général :

- 8 816,95 €

- Service de restauration et d'hébergement :

+ 17 605,78 €

Soit un résultat positif de 8 788.83 €.

Vote

Pour: 21 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

b. Décisions modificatives de budget 2019

Les dernières DBM pour information du CA sont les suivantes :

Exercice 2018:

La DBM N° 12 pour information est présentée aux membres du C.A. Il s'agit d'une écriture de régularisation d'ouverture de crédits sur la subvention «Logiciel de vie scolaire» versée par le Département.

Exercice 2019:

DBM pour vote N° 1:

La sortie à Vienne pour les élèves de 6ème inscrite au budget initial faisait apparaître un montant des dépenses de 1 156,00 € pour les transports pour 2 bus. Or, nous avons besoin de 3 bus soit 1 734,00 €. Il est donc proposé une DBM de 415,00 € par prise sur les réserves pour financer en totalité la sortie. Les 163,00 € de différence sont pris par DBM de type 1 sur les crédits de la sortie Risques naturels.

Etat du fonds de roulement :

FDR au 31/12/2019 : Déjà prélevé : Prélèvement proposé : FDR au 26/03/2019 : 216 569,51 € 48 698,00 €

415,00 €

167 456,51 €

Vote
Pour: 21
Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

4 - ACTION EDUCATRICE

a. Règlement intérieur

M. le principal explique que suite aux remarques faites par les autorités de contrôle de légalité (SICAC) notamment sur la mise à jour des sanctions et punitions, la commission permanente s'est réunie afin de reprendre article par article le règlement intérieur du collège, à partir des modifications soulevées.

Ce sont donc ces modifications qui sont proposées aux membres du conseil d'administration et soumises au vote.

Pour les autres, elles concernent principalement la réglementation de l'usage des téléphones portables, la protection des données à caractère personnel et les sanctions disciplinaires qui a l'exception de l'exclusion définitive de l'élève sont effacées du dossier de l'élève en fin d'année.

Vote Pour : Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

5 - FONCTIONNEMENT

a. Convention et Contrat

h

Convention avec la commune de Pugny Chatenod :

Une convention est passée avec la commune de Pugny Chatenod et le collège pour la gestion d'une subvention attribuée à l'école élémentaire de Pugny Chatenod concernant le Plan numérique mis en place par le Rectorat de Grenoble. En effet, cette subvention ne pouvant être versée à la commune et l'école n'ayant pas de personnalité juridique pour gérer un budget, les établissements publics locaux d'enseignement du secteur sont amenés à gérer cette enveloppe pour le compte des écoles. La subvention de 500,00 € accordée par le Rectorat doit servir à l'achat de ressources numériques pour développer l'usage des outils informatiques dans cette école.

Vote Pour: 21 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Contrat avec la Poste :

Un contrat est passé avec la Poste concernant l'affranchissement lié à l'utilisation de notre nouvelle affranchisseuse. Les conditions d'utilisation sont communes à tous les utilisateurs de ce type de machines. Les coûts d'affranchissement sont également ceux de la Poste. Il n'y a donc pas de négociation des prix. La facturation est mensuelle, sur la base d'une remontée d'informations sur les volumes de courriers affranchis tous les 30 de chaque mois.

Concernant le coût croissant des affranchissements directement lié à l'augmentation des tarifs postaux (coût qui s'élève à plus de 4 400 € cette année), proposition est faite par un représentant des parents d'élève de réduire les envois aux parents en proposant notamment de leur adresser une version numérique des bulletins trimestriels et de remettre les versions papier à leur enfant. M. Plasse retient cette proposition et propose de la soumettre à discussion lors d'un prochain CA. Il précise cependant que pour répondre à une obligation de service public, il doit s'assurer de pouvoir toucher toutes les familles. Cette question pourrait apparaître dans le formulaire remis en début d'année scolaire aux parents. M. Reymond précise que cette possibilité d'envoi des factures par mél pour la demi-pension est déjà offerte cette année aux parents.

Vote Pour: 21 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

c. Admission en non-valeur

Н

Le recouvrement d'une créance de demi-pension de 122,20 € a été confiée au cabinet d'huissiers Roque et Ravier par M. l'Agent comptable du lycée Marlioz.

L'action de l'huissier n'a pas pu déboucher sur le recouvrement de ladite créance. Par voie de conséquence, la créance doit être requalifiée en perte pour l'établissement, ce qui se traduit par une admission en non-valeur. Les 122,20 € sont donc payés sur le budget de l'établissement, sur le service SRH, pour solder la créance. Les crédits ouverts au service SRH (service de restauration et d'hébergement) étant suffisants, il n'est pas nécessaire de procéder à une DBM (décision budgétaire modificative).

Vote

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

6 - QUESTIONS DIVERSES

M. Plasse présente la soirée spéciale animée par CYBERGEND, brigade d'Aix les Bains, à destination des familles le jeudi 04 avril à 18h. Il remercie les partenaires et invite chacun à communiquer autour de cette soirée, notamment aux fins d'information sur les dangers des réseaux sociaux et des risques numériques en général.

La séance est levée à 20h30 et le Principal convie les membres au pot de l'amitié.

Le Secrétaire de séance, Bénédicte FAURE

B. Fame

Le Président du C.A.,

Sylvain PLASSE